

D2023-118

VILLE DU PECQ

DECISION

1.1 MARCHES PUBLICS

Objet : Contrat de cession du spectacle « Mémoires d'écume »

Laurence BERNARD, Maire de la ville du Pecq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2122-1 et R2122-8,

Vu la délibération n° 22-2-6 du conseil municipal du 6 avril 2022 autorisant Mme le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée concernant les fournitures et/ou les services ainsi que des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée jusqu'à 500 000 € HT inclus concernant les travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu le projet de contrat établi à cet effet,

DECIDE

De signer avec l'Union Nationale des Jeunesses Musicales de France (UNJMF), dont le siège social se situe 20 rue Geoffroy l'Asnier 75004 Paris, représentée par Vincent Niqueux, en sa qualité de directeur général, un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Mémoires d'écume », dans le cadre de la saison culturelle 2023/2024.

D'indiquer que le présent contrat fixe la date des représentations au mardi 5 mars 2024 à 10h00 et 14h30 au Carré des Mousquetaires, situé 13 avenue Simon Vouet au Port-Marly.

De préciser que le montant total de la prestation s'élève à 2 340 € nets de TVA (association non assujettie à la TVA), qui sera réglé par mandat administratif.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le Pecq, le 19 septembre 2023



Le Maire

Laurence BERNARD

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20230919-D2023-118-CC
Date de télétransmission : 20/09/2023
Date de réception préfecture : 20/09/2023